

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/06/28-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 juin 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : concession de logement

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service au bénéfice de Monsieur PROST. Le tableau annexé à la présente délibération précise les caractéristiques du logement concerné.

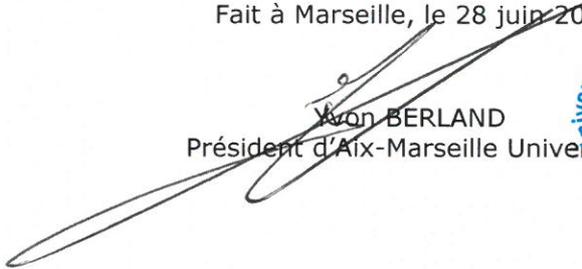
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 28 juin 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2016

Attribution concession de logement PROFIL NAS

| Site | Type de concession | Ancien bénéficiaire | Nouveau Bénéficiaire | Caractéristiques du logement | Adresse | Date d'effet |
|-----------|--|---------------------|----------------------|--|------------------------------|--------------|
| IUT ARLES | Nécessité Absolue de Service (profil gardiennage) | M. RODRIGUEZ | M. PROST | Appartement de type 3 de 80 m ² | Rue Follereau 13200 ARLES | 01/06/2016 |